

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
1 2085

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Dispositif de prévention des impayés et des expulsions locatives mis en place sur le 3ème arrondissement de Marseille - 3ème année d'expérimentation.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les différents partenaires impliqués dans le champ de la prévention des expulsions domiciliaires (Etat, Conseil départemental, CAF, Ville de Marseille et l'agence départementale d'information sur le logement-ADIL 13) ont engagé une réflexion sur la mise en place d'une commission de coordination des actions de prévention des expulsions sur le territoire de la Ville de Marseille.

Le choix d'une expérimentation sur le 3ème arrondissement a fait suite à un constat partagé des partenaires co-financeurs précédemment cités sur les difficultés rencontrées sur ce territoire. En effet, le taux de réquisition de la force publique sur ce secteur est le plus élevé de Marseille, soit 3,92 pour 1000 habitants.

Ce dispositif porté par l'ADIL 13 en collaboration avec l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI) repose sur la création d'un lieu d'accueil des publics en difficulté et d'une commission de prévention des expulsions.

Mis en œuvre depuis 2016, il entre dans sa dernière année d'expérimentation et s'appuie sur deux volets complémentaires :

- la création d'une permanence de proximité (lieu d'accueil) dédiée dans laquelle est proposé tant un accompagnement juridique qu'un accompagnement social pour une approche globale et complémentaire des situations examinées ;
- la création d'une commission partenariale et locale permettant l'examen des situations complexes révélées par le diagnostic et l'accompagnement juridico-social réalisés dans le cadre de la permanence dédiée et à laquelle l'ensemble des acteurs œuvrant sur la question de la prévention des impayés et des expulsions sur le territoire du 3<sup>ème</sup> arrondissement participe (maison de la solidarité, acteurs de l'accompagnement et de l'insertion, acteurs du secteur médico-social, de la santé, du droit...).

Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser une meilleure articulation entre les différents acteurs œuvrant en matière de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur le territoire du 3<sup>ème</sup> arrondissement ;
- examiner et traiter les situations individuelles des ménages en situation d'impayé en favorisant une intervention le plus en amont possible.

Cette action s'adresse aux ménages résidant sur le 3ème arrondissement de Marseille en situation d'impayé, quel que soit le niveau de la procédure (amiable ou judiciaire).

Le budget prévisionnel de cette action pour l'année 2018 est établi à 91 800 € dont 30 000€ pour l'Etat et 15 000€ pour la Ville de Marseille.

L'ADIL13 sollicite l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 20 000€

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à votre assemblée :

- d'accorder une aide financière d'un montant total de 20 000 € au profit de l'ADIL 13 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL